

**Procès-Verbal du Comité Syndical  
du  
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 22 décembre 2021 à 18 heures 30 -  
A distance**

Sur convocation du 16 décembre 2021 et sous la présidence de M. Pierre LOGEL, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 22 décembre 2021 à 18 heures 30, en visioconférence.

Présents :

Mesdames et Messieurs Aurélien **AMM**, Rachel **BAECHTEL**, Yves **BLONDE**, Michel **BOBIN**, Pierre **FISCHESSE**R, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, Dominique **HABIG**, André **HABY**, Denis **LIGIBEL**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Guy **OMEYER**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Alain **SCHIRCK**, Claude **SCHULLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Patrick **DELUNSCH** à Monsieur Aurélien **AMM**  
Monsieur Francis **HOMATTER** à Monsieur Pierre **FISCHESSE**R  
Monsieur Richard **PISZEWSKI** à Madame Rachel **BAECHTEL**  
Monsieur Loïc **RICHARD** à Monsieur Pierre **LOGEL**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint

Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2021
2. Société Les Peintures Réunies SN – changement de titulaire – approbation d'un avenant au marché en cours – autorisation de signer
3. Opération n° 11902 – Battenheim – réhabilitation de l'ancien bâtiment B de l'école élémentaire avec aménagement d'un cabinet médical et de deux logements – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
4. Opération n° 32101 – Sausheim – transformation des locaux de l'ancien bâtiment de La Poste en centre médical généraliste – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés travaux – autorisation de signer
5. Opération n° 51903 – Habsheim – construction d'un restaurant périscolaire au groupe scolaire Nathan Katz – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés travaux – autorisation de signer
6. Opération n° 22106 – Baldersheim – aménagement d'un pumptrack – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés travaux – autorisation de signer
7. Divers

Monsieur Pierre LOGEL, président, ouvre la séance à 18 heures 45. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services du syndicat. Après avoir vérifié le quorum en procédant à l'appel nominatif de chaque délégué et donné lecture des procurations enregistrées, il passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2021**

Le procès-verbal du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2021 a été **transmis par voie électronique** à l'ensemble des délégués le 7 décembre 2021 et, parallèlement, mis à leur disposition sur la plateforme cloud collaborative Teams, le même jour.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, M. le président propose au comité syndical de l'approuver.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2021.***

### **Point n° 2 : Société Les Peintures Réunies SN – changement de titulaire – approbation d'un avenant au marché en cours – autorisation de signer**

La société Les Peintures Réunies a fait l'objet d'une acquisition dans le cadre d'un plan de cession par la Société Carema Investissement. La société Les Peintures Réunies SN a été créée dans le cadre de cette cession le 18 octobre 2021.

La société Les Peintures Réunies est titulaire du marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment B de l'école élémentaire avec aménagement d'un cabinet médical et de deux logements à Battenheim.

Les parties se sont accordées pour transférer les droits et obligations issus du contrat susvisé de la société Les Peintures Réunies à la société Les Peintures Réunies SN.

Afin de poursuivre l'exécution du marché, il y a lieu de transférer par avenant les droits et obligations de ce marché à la société Les Peintures Réunies SN.

L'avenant à intervenir n'induit aucune conséquence financière à l'exécution du marché susvisé.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve les dispositions de l'avenant à intervenir avec la société Les Peintures Réunies SN ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer le document susvisé.**

**Point n° 3 : Opération n° 11902 – Battenheim – réhabilitation de l'ancien bâtiment B de l'école élémentaire avec aménagement d'un cabinet médical et de deux logements – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer**

En séance du 28 octobre 2020, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école élémentaire des filles de Battenheim, afin d'y aménager un cabinet médical ainsi que deux logements.

Un certain nombre d'avenants a déjà été approuvé tout au long de l'opération. Certains ajustements viennent encore d'y être apportés ; ils entraînent les propositions d'avenants suivantes :

- Entreprise Metzger BTP de Cernay, attributaire du lot 1 « démolition – gros-œuvre – aménagement extérieur ».  
L'avenant s'élève à – **7 150,00 € HT** (moins-value pour non-réalisation des aménagements extérieurs, de l'escalier provisoire de chantier et de condamnation d'ouverture intérieure) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 7,65 % et fixant le nouveau montant du marché à 86 332,65 € HT ;
- Entreprise les Peintures Réunies de Sausheim, attributaire du lot 4 « ravalement de façades ».  
L'avenant s'élève à – **989,00 € HT** (moins-value pour non-réalisation de reprise et scellement de gonds et suppression de 13 heures « divers et aléas » non utilisées) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 5,27 % et fixant le nouveau montant du marché à 17 788,20 € HT ;
- Entreprise Roman de Blotzheim, attributaire du lot 7 « serrurerie ».  
L'avenant s'élève à – **840,00 € HT** (moins-value pour suppression de 14 heures « divers et aléas » non utilisées) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 7,67 % et fixant le nouveau montant du marché à 10 116,00 € HT ;
- Entreprise Ormes OPP de Danjoutin (90), attributaire du lot 8 « plâtrerie – isolation – faux-plafonds ».

L'avenant s'élève à – **105,00 € HT** (moins-value pour suppression de 3 heures « divers et aléas » non utilisées) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 0,19 % et fixant le nouveau montant du marché à 54 457,00 € HT ;

- Entreprise Kleinhenny Pierre d'Illzach, attributaire du lot 9 « menuiserie intérieure bois ».

L'avenant s'élève à – **1 576,00 € HT** (moins-value pour non-réalisation de trappes de gaine technique, de caisson cache tuyaux, de pictogramme de texte, des plans de sécurité incendie et de repérage, et du tableau d'affichage) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 5,89 % et fixant le nouveau montant du marché à 25 166,40 € HT ;

- Entreprise Labeaune de Sundhoffen, attributaire du lot 11 « chauffage – rafraîchissement – ventilation – sanitaire ».

L'avenant s'élève à – **1 560,74 € HT** (moins-value pour suppression des réfrigérateurs, des éviers et meubles sous-éviers, et des distributeurs muraux de papier wc) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 2,26 % et fixant le nouveau montant du marché à 67 545,16 € HT ;

- Entreprise Multisols de Colmar, attributaire du lot 13 « carrelage - faïence ».

L'avenant s'élève à – **367,00 € HT** (moins-value pour non-réalisation de 9 ml de plinthes à gorge et suppression de 4 heures « divers et aléas » non utilisées) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 7,14 % et fixant le nouveau montant du marché à 4 775,00 € HT.

- Entreprise les Peintures Réunion de Sausheim, attributaire du lot 14 « peinture intérieure ».

L'avenant s'élève à – **3 098,00 € HT** (moins-value pour non-réalisation du nettoyage de chantier et suppression de 21 heures « divers et aléas » non utilisées) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 13,97 % et fixant le nouveau montant du marché à 19 071,00 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de – **15 685,74 € HT**, correspondent à une diminution de l'ensemble des travaux de 3,37 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 449 781,00 € HT.

Si l'on tient compte des avenants approuvés antérieurement, la **diminution** totale de la masse des travaux se situe à 5,82 % du montant des marchés attribués.

Dans sa séance du 14 décembre 2021, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications pressenties.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve les différents avenants ci-dessus détaillés, d'un montant total de - 15 685,74 € HT, correspondant à une diminution de l'ensemble des prestations de 3,37 % et fixant le nouveau montant global des marchés à 449 781,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

**Point n° 4 : Opération n° 32101 – Sausheim – transformation des locaux de l'ancien bâtiment de La Poste en centre médical généraliste – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés travaux – autorisation de signer**

Par délibération du 22 septembre 2021, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d'entreprises pour les travaux de transformation des locaux de l'ancien bâtiment de la Poste en centre médical généraliste à Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 15 octobre 2021, fixant la date limite de remise des offres au 15 novembre 2021 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 16 novembre et 14 décembre 2021, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Démolition – gros-œuvre	CLB à Wintzenheim	33 377,60 €
2	Menuiserie extérieure alu – serrurerie	Kleinhenny Raymond à Illzach	19 784,00 €
3	Plâtrerie – isolation – faux-plafonds	MCK Plâtrerie à Didenheim	19 642,50 €
4	Menuiserie intérieure	Menuiserie Brey à Réguisheim	24 709,00 €
5	Electricité – courants forts et faibles	Eiffage Energie Systèmes à Wittenheim	59 069,20 €
6	Sanitaire – chauffage – rafraîchissement – ventilation	Vonthron à Sainte-Croix-en-Plaine	65 839,37 €
7	Revêtement de sols	Alsasol à Soultz	5 821,00 €
8	Faïence	Multisols à Colmar	1 564,00 €
9	Peinture	MSP Peinture à Munster	9 615,20 €
<b>Montant total des marchés attribués</b>			<b>239 421,87 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.**

**Point n° 5 : Opération n° 51903 – Habsheim – construction d'un restaurant périscolaire au groupe scolaire Nathan Katz – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés travaux – autorisation de signer**

Par délibération du 7 juillet 2021, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d'entreprises pour les travaux de construction d'un restaurant périscolaire au groupe scolaire Nathan Katz à Habsheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 27 octobre 2021, fixant la date limite de remise des offres au 26 novembre 2021 à 11 heures. Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 1<sup>er</sup> et 14 décembre 2021, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Gros-œuvre – terrassement	CLB à Wintzenheim	319 960,78 €
2	Echafaudage	Fregonèse et Fils à Mundolsheim	7 595,05 €
3	Etanchéité – végétalisation	Sopréma à Mulhouse	77 744,40 €
4	Menuiserie extérieure alu bois	<i>Sursis à statuer (à négocier)</i>	
5	Menuiserie extérieure aluminium	<i>Sans suite</i>	
6	Stores extérieurs volets roulants	Inter'store à Kingersheim	14 786,00 €
7	Isolation extérieure – enduit – bardage	Isolations Rauschmaier à Colmar	79 459,78 €
8	Electricité – courant faible	Omni électricité à Aspach-le-Haut	42 749,50 €
9	Chauffage – ventilation	Nature Energie France à Guewenheim	80 331,61 €
10	Sanitaire - plomberie	Nature Energie France à Guewenheim	56 386,05 €
11	Réseaux extérieurs	Thierry Muller à Richwiller	41 316,30 €
12	Cloisons - plafonds	MCK Plâtrerie à Didenheim	42 836,07 €
13	Isolation – chape ciment	Polychape à Colmar	11 285,00 €
14	Carrelage - faïence	Multisols à Colmar	25 051,00 €
15	Peinture intérieure	MSP Peinture à Munster	21 140,10 €
16	Faux-plafonds	Meyer Isolation à Richwiller	13 061,40 €
17	Sols souples	Alsasol à Soultz	33 973,50 €
18	Menuiserie intérieure bois – mobilier fixe	Menuiserie Meyer à Blotzheim	65 579,00 €
19	Cloison mobile	Tertia Solutions à Entzheim (67)	11 665,00 €
20	Equipement office	Audebert à Burnhaupt-le-Haut	24 741,00 €
<b>Montant total des marchés attribués</b>			<b>969 661,54 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues ;**
- **Décide de déclarer sans suite le lot n° 5 – menuiserie extérieure aluminium ;**
- **Autorise M. le président à engager, par voie de procédure adaptée, une nouvelle consultation pour le lot mentionné à l'alinéa précédent.**

**Point n° 6 : Opération n° 22106 – Baldersheim – aménagement d'un pumtrack – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés travaux – autorisation de signer**

Par délibération du 22 septembre, le comité syndical autorisait M. le président à organiser une consultation d'entreprises pour l'aménagement d'un pumtrack à Baldersheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse le 3 décembre dernier, examinées par la commission MAPA le 14 décembre, se sont traduits par la proposition suivante :

**Lot unique : conception/réalisation**

Société Htracks de Castelnau le Lez (34), pour un montant de 99 600,00 € HT

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits au budget 2022.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

**Point n° 7 : Divers**

**Le prochain comité syndical aura lieu mercredi 26 janvier 2022, à 18 heures 30.** La forme en sera déterminée par la situation sanitaire.

Pour les membres du **bureau**, celui-ci se réunira le même jour et selon les mêmes principes organisationnels, selon **un horaire restant à définir**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15  
Sausheim, le 22 décembre 2021